Image not found or type unknown

Succession future 3 enfants

Par **Ikons**, le **05/01/2016** à **06:06**

Bonjour, ma soeur et moi-même sommes fâchés avec mes parents qui disent vouloir tout donner, en l'occurrence les biens mobiliers et immobiliers, à notre frère. Même si la succession n'est pas d'actualité, cela est-il possible ? Comment s'en protéger et garantir que personne ne soit lésé ? Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **05/01/2016** à **10:00**

bonjour,
les enfants ont obligatoirement droit à un minimum sur la succession de leurs parents, c'est la réserve héréditaire fonction du nombre d'enfants.
une personne ne peut disposer que la quotité disponible pour avantager un enfant ou un tiers.
pour l'instant, vous ne pouvez rien faire.
mais il existe des méthodes pour réduire l'actif de la succession donc la réserve héréditaire, en particulier, les assurances vies étant hors successions sont un des moyens.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés